

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2183

Edition du
06 novembre 2017

DANS CE NUMÉRO

Nécessaire SSR (Jean-Daniel Delley)

L'initiative No Billag met en danger la diversité culturelle et la cohésion nationale

Le fédéralisme persiste et signe pour 50 ans (Yvette Jaggi)

Le système fédéraliste reste un modèle viable, en toute souplesse et proximité

Election proportionnelle à la hussarde (Jean-Daniel Delley)

Bras de fer entre politiciens et Tribunal fédéral

On recherche hausse des prix! (Jean-Pierre Ghelfi)

Sortie de crise avec ou sans inflation

Rentes vieillesse: d'où viennent les disparités entre femmes et hommes?

(Danielle Axelroud Buchmann)

L'impact décisif de la répartition des tâches familiales et de l'accès au marché du travail

Parution d'une utile synthèse sur la Réforme en Suisse (Pierre Jeanneret)

Pierre-Olivier Léchet, «Une histoire de la Réforme protestante en Suisse (1520-1565)», Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2017, 138 pages

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

Nécessaire SSR

L'initiative No Billag met en danger la diversité culturelle et la cohésion nationale

Jean-Daniel Delley - 05 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32336>

Rarement campagne référendaire aura débuté aussi tôt. La votation sur l'initiative [Oui à la suppression des redevances radio et télévision \(suppression des redevances Billag\)](#) n'est agendée que pour le 4 mars prochain. Mais déjà ses partisans occupent solidement la scène, du moins outre-Sarine. Car c'est la Suisse alémanique qui fournit l'essentiel du contingent des adversaires de la SSR.

Le [tweet](#) d'un député UDC après le vote des délégués zurichois sur l'initiative - 223 oui contre 6 non - traduit bien la violence des opposants à la SSR: «*Détruire dans l'urne l'émetteur public SSR*».

Car c'est bien d'une destruction qu'il s'agit. L'initiative a le mérite de la clarté. Fini le temps des demi-mesures qu'on pouvait encore faire passer pour une mise au pas d'une régie par trop ambitieuse.

Il n'est plus simplement question de réduire de moitié la redevance, de limiter le périmètre de la concession de service public à ce que le secteur privé ne peut produire ou de restreindre la mission de la SSR à la production de contenus à fournir gratuitement à ce même secteur privé.

Une attaque sur plusieurs fronts

L'attaque présente est d'autant plus redoutable qu'elle fédère plusieurs adversaires. Les politiques tout d'abord - en premier lieu l'UDC - pour qui la SSR représente un bastion de la gauche. Les thuriféraires de l'économie de marché ensuite, parce que le géant du service public ferait trop d'ombre aux médias privés. De jeunes *yuppies* enfin - les Jeunesses UDC et libérales-radicales sont à l'origine de l'initiative - drogués à la gratuité des prestations audiovisuelles et qui pointent la ringardise des programmes de la SSR.

Ces différentes critiques méritent débat. Mais elles ne justifient pas de priver soudainement la SSR des trois quarts de ses recettes et les 21 radios et 13 TV locales de plusieurs dizaines de millions indispensables à leur activité. Le [comité d'initiative](#) prétend que les 1'350 millions ainsi libérés offriraient aux consommateurs la possibilité de varier leur choix grâce à une plus grande diversité de l'offre médiatique. Mais la dispersion de l'offre sur un marché aussi restreint que la Suisse ne permettrait pas l'émergence d'un acteur de taille suffisante pour offrir des programmes tout à la fois

complets et de qualité. L'individualisme exacerbé des initiants - «*Chaque personne connaît ses besoins et préfère mieux qu'autrui et sait de fait comment dépenser l'argent qu'elle a durement gagné*» - les conduit à confondre le paysage audiovisuel avec un marché de biens de consommation courante.

Par ailleurs ce choix existe aujourd'hui déjà. En effet, contrairement à ce que ne cessent d'affirmer ses critiques, la SSR ne détient pas une position de monopole. Si les chaînes publiques de la radio captent en moyenne les deux tiers de l'écoute, celles de la télévision peinent à franchir la barre des 30%, concurrencées qu'elles sont par les chaînes étrangères dans les trois régions linguistiques. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de voir un parti souverainiste, et qui s'octroie le label de «*qualité suisse*», militer pour l'affaiblissement de la SSR et faire ainsi le lit des TV étrangères.

Rendre compte de la diversité culturelle

La répartition des ressources de la SSR constitue un élément-clé du fédéralisme helvétique. La Suisse alémanique génère 70,5% des recettes de la SSR, mais n'en

conserve que 45,6%. Cette péréquation profite à la Suisse romande (24,7% des recettes mais 32,6% des ressources) et surtout à la Suisse italienne (4,5% des recettes et 21,8% des ressources). L'assèchement des moyens financiers de la SSR prêterait la diversité culturelle du pays et plus particulièrement les minorités latines. Car de médias privés à but lucratif, on ne peut attendre qu'ils assurent ce subtil équilibre qui contribue à la cohésion nationale.

Pas question bien sûr que la SSR se lance activement dans [la campagne référendaire](#). Qu'elle se contente de

simplement rappeler le [large éventail de ses prestations](#): aide à la production cinématographique, soutien aux orchestres et à toutes les formes de musique, à la littérature et aux sports. Et que les innombrables bénéficiaires de ces prestations – individus comme associations – se mobilisent pour la défense de l'audiovisuel public.

Au vu des enjeux véritables, ce combat contre la SSR, qu'il résulte de motifs politiques ou d'intérêts économiques, apparaît dérisoire ([DP 2139](#)). La pénétration des TV étrangères et les parts du marché publicitaire qu'elles

s'approprient tout comme surtout Internet (plus du quart du marché) constituent le véritable défi pour les acteurs médiatiques helvétiques.

Dans cette perspective, plutôt que de se livrer à une guéguerre qui n'engendrera que des perdants, la SSR, les émetteurs locaux et régionaux ainsi que la presse écrite seraient bien inspirés de réfléchir à leur complémentarité et aux moyens de la développer. [Gilles Marchand](#), le nouveau directeur général de la SSR, semble l'avoir compris. Trouvera-t-il des interlocuteurs?

Le fédéralisme persiste et signe pour 50 ans

Le système fédéraliste reste un modèle viable, en toute souplesse et proximité

Yvette Jaggi - 01 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32319>

La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans? La question était posée avec «*une réelle inquiétude*» dans la perspective de la cinquième [Conférence nationale](#) sur le fédéralisme qui vient de se tenir à Montreux.

Elle a reçu une première réponse plutôt rassurante dans un [vaste sondage](#) fait ce printemps auprès de quelque 500 «*leaders d'opinion*» et 1'200 représentants du «*grand public*», tous habitants de notre pays. 90% des premiers et 59% des seconds ont affirmé que la Suisse resterait bel et bien

fédéraliste dans le demi-siècle à venir. Mais 29% des personnes interrogées n'ont pas osé un pronostic, le pourcentage de non-réponse s'élevant à plus de 40% chez les personnes ayant une formation de base ou aucune préférence politique.

Quant au sentiment actuel d'attachement au système fédéraliste suisse, il demeure inégal. Les plus «*mordus*» se retrouvent en Suisse romande (31%) et au Tessin (38%), parmi les personnes ayant une formation supérieure (34%) et chez les plus de 46 ans

(30-33%). Inversement, les moins «*accros*» du fédéralisme vivent en Suisse alémanique (21%), ont une formation de base ou secondaire (15-20%) et ont moins de 45 ans (16-20%). Ce qui permet à la distinguée *Neue Zürcher Zeitung* de titrer dans un style plutôt inhabituel: [Viele foutieren sich um den Föderalismus](#).

Stabilité, souveraineté, solidarité et prospérité

Même ses adeptes les plus modérés reconnaissent au système fédéraliste divers

avantages, dont le plus évident reste une exceptionnelle stabilité, faite de proximité entre pouvoir et citoyens, de préférence donnée aux solutions pragmatiques, de respect des minorités et de garantie du pluralisme. Le principe de subsidiarité privilégie la petite échelle et, dans les meilleurs cas, fait des entités locales - urbaines en particulier - de véritables laboratoires de l'innovation environnementale et sociale.

Les cantons, dont la souveraineté est à la fois garantie et, le cas échéant, limitée par la [Constitution fédérale](#), se considèrent comme les piliers du système fédéraliste. A ce titre, ils collaborent au sein de l'importante [Fondation.ch](#) pour la collaboration confédérale. Cette organisation, qui célèbre cette année son cinquantenaire, a son siège à Soleure et gère la Maison des cantons sise à Berne ainsi que le secrétariat de la Conférence des gouvernements cantonaux. Elle organise la Conférence triennale et assure depuis 2014 l'édition bisannuelle du [Monitoring du fédéralisme](#).

Au bénéfice des prestations d'une fondation qu'ils cofinancent, les cantons souverains se sentent en outre renforcés par une large autonomie en matière d'imposition et ne se gênent pas pour pratiquer entre eux une concurrence fiscale dont la nocivité est démontrée ([DP 2093](#)).

Sous l'égide et avec l'appui

financier de la Confédération, les cantons connaissent le régime de la péréquation financière nationale telle que mise en œuvre depuis 2008 et en voie de révision puisque le Conseil fédéral a promis d'examiner les propositions de révision déposées ce printemps par la Conférence des gouvernements cantonaux. D'ici là, bon an mal an, plus de 3,3 milliards de francs de paiements compensatoires nets sont redistribués dans le pays, au titre de la [solidarité confédérale](#). Six cantons dits riches sont contributeurs (BS, GE, NW, SZ, ZG et ZH pour 2017 et [2018](#)) et tous les autres récipiendaires de montants nets allant de 13'000 francs (BL) à 1,3 million (BE).

Autre avantage, moins évident, du système fédéraliste: il contribue à la prospérité de la Suisse et à la compétitivité de son économie, comme le souligne une [étude récente](#) établie pour le compte de la [Fondation.ch](#) et de l'Union des Banques cantonales.

Spécialiste des comparaisons internationales en la matière, le professeur Stéphane Garelli confirme que, plus l'échelle est grande, plus la centralisation du pouvoir a un effet démobilisateur sur les responsables actifs sur le terrain. Dans la pratique, la gestion à longue distance est une dangereuse illusion entretenue par les technologies de la télécommunication, qui représente un risque considérable.

Au contraire, la proximité qui

caractérise le fédéralisme constitue un atout appréciable et permet l'expérimentation de solutions adéquates pour la gestion des conflits à la juste échelle. En ce sens aussi, le fédéralisme est bien la force de la Suisse, comme l'affirme la [Déclaration de Montreux](#) signée par nombre de participants à la récente Conférence tenue sur la Riviera vaudoise. En écho non explicite au document éponyme publié le 23 août 1947 par les représentants du Mouvement universel pour une [Confédération mondiale](#)...

Cinq défis à relever

Lors de cette Conférence, aucun intervenant n'a vraiment mis en doute la pérennité du système fédéraliste, mais deux positions complémentaires, inégalement confiantes en l'avenir, méritent mention.

Adrian Vatter, professeur à l'Université de Berne, lie les chances de survie du fédéralisme à sa capacité de relever dans les années à venir pas moins de cinq défis majeurs.

Il y a tout d'abord celui de la petite taille des cantons. Ils abritent en moyenne 300'000 habitants, contre 5 millions pour les *Länder* allemands et un million pour leurs homologues autrichiens. On connaît la disproportion extrême entre le canton le plus peuplé de Suisse, celui de Zurich (1,48 million d'habitants) et le modeste Appenzell Rhodes-Intérieures (16'000 habitants), qui est de

93 à 1.

A ces questions de dimensions s'ajoutent celles de nature: les territoires politiques de la citoyenneté correspondent de moins en moins souvent aux espaces fonctionnels des études ou du travail, en raison de la mobilité et de la pendularité croissantes. En terre fédéraliste, l'hétérogénéité des personnes concernées par les mêmes interventions et politiques différencie les rôles et les cercles: décideurs et payeurs, prestataires et bénéficiaires, mandants et mandataires.

Et, troisième défi, la prolifération des structures parallèles qui compliquent la donne: 760 concordats signés, 500 «conférences» instituées, des milliers de séances tenues, avec tous les documents que cela nécessite même à l'ère du fédéralisme 4.0 qui se profile.

N'oublions pas le quatrième défi, lancé par l'histoire des débuts de la constitution de l'Etat moderne en 1848: les avantages concédés aux perdants de la brève guerre civile, connus sous le nom de «[privileges du Sonderbund](#)». Les cantons ayant appartenu à cette «Confédération à part» se retrouvent parmi les plus grands bénéficiaires de la règle de la majorité des cantons qui doit s'ajouter à celle des votants pour les modifications de la Constitution, à l'instar de Lucerne, d'Uri, de Schwyz, du Valais, de Nidwald et Obwald ainsi que des deux Appenzell. On les retrouve régulièrement

parmi les vainqueurs lors des 13 votations qui, entre 1866 et 2013, ont porté sur des «*objets rejetés par [manque de majorité des cantons](#)*», pour parler comme la Chancellerie fédérale.

Enfin, défi suprême, le conflit des langues ne se calme pas en Suisse alémanique, où le français le dispute à l'anglais. On ne peut manquer d'y voir une «*repolitisation du Röstigraben*» et la menace concomitante d'un arbitrage fédéral dans une matière de compétence réputée cantonale.

Cultiver les asymétries

De son côté, le géographe et politologue zurichois Michael Hermann évoque lui aussi les géométries variables que dessinent les réalités sociales actuelles et les fluidités de la mobilité en croissance continue. En revanche, il voit dans l'apparente inadéquation du système fédéraliste non pas une source de faiblesse, mais une occasion de montrer notamment que les frontières intérieures, historiques, peuvent bel et bien avoir une force intégrative et ne pas provoquer les tensions que l'on connaît en Belgique ou en Espagne.

Constat positif analogue à propos des différences de taille: elles ont la force des disproportions, s'opposent à la planification unificatrice et incitent à chercher des solutions simples, souples et adaptées aux diversités de la société actuelle.

Quant aux villes, qui ne supportent pas d'être traitées comme les autres communes, elles devraient comprendre que leurs habitants, leurs citoyens et leurs autorités disposent d'un pouvoir surproportionné et d'avantages relatifs bien réels. A commencer par celui de pouvoir disposer d'un personnel politique et administratif professionnel, mieux entraîné à la gestion d'une collectivité que les volontaires d'un système de milice qui souffre d'un manque croissant de relève.

Et Michael Hermann, analyste expérimenté des mœurs politiques et sociales des [villes et agglomérations](#), de conclure à l'opportunité de cultiver les asymétries et les différences de toutes sortes, en vue d'augmenter le sentiment général de la nécessité - et la capacité collective - de trouver des solutions simples, adaptées et résilientes.

Au nom des villes, le syndic de Lausanne Grégoire Junod ne dit au fond pas autre chose. Il préfère renoncer à de laborieuses réformes institutionnelles, visant par exemple l'instauration d'un statut spécial pour les grandes communes urbaines. Optant pour l'approche pragmatique, il préconise plutôt une action concertée des villes pour la solution des problèmes qui les préoccupent spécialement. Dans ces cas, elles devraient intervenir dès avant l'officielle et publique procédure de consultation et, pour les projets qui leur importent le plus, chercher à peser sur les débats

parlementaires, voire sur l'avis des citoyens en cas de votation populaire.

L'exercice anti RIE III ([DP](#)

[2154](#)), mené avec détermination tant en amont du projet et pendant la phase parlementaire que dans la campagne en vue du scrutin du 12 février dernier, a donné aux

villes le goût de la méthode et l'envie de l'appliquer avec succès. Le fédéralisme doit permettre d'innover pour que vive le modèle à trois niveaux.

Election proportionnelle à la hussarde

Bras de fer entre politiciens et Tribunal fédéral

Jean-Daniel Delley - 27 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32306>

Vous résidez dans un district peu peuplé qui envoie trois députés au Parlement cantonal. Lors des élections, deux partis récoltent à eux seuls un peu plus de 60% des voix et décrochent ces trois sièges.

C'est dire que près de 40% des votants ne sont pas représentés. Si vous vous sentez proche d'un autre parti, libre à vous de lui accorder vos suffrages, mais en sachant l'inutilité de votre choix. Ou vous pouvez oublier votre affinité politique et voter utile en donnant votre voix à l'une des deux principales formations afin de barrer la route à l'autre que vous appréciez moins encore. Ou plus simplement vous vous abstenez, désintéressé par une compétition qui ne vous concerne pas.

Ce scénario n'a rien de fictif. Il prévaut dans les circonscriptions électorales disposant d'un nombre trop faible de représentants. En l'occurrence, le quorum naturel résultant d'un nombre restreint

de sièges exclut la prise en compte du vote d'une partie importante du corps électoral: si la circonscription dispose de deux sièges, il faut un tiers des voix exprimées pour garantir un siège; lorsque trois sièges sont en jeu, la barre se monte à 25%. Dans ces conditions, les droits politiques des citoyens ne sont pas respectés dans la mesure où ces derniers n'ont pas les mêmes chances de participer à l'élection d'un député.

Depuis 2004, le Tribunal fédéral considère qu'un quorum de plus de 10% n'est pas compatible avec le système de la représentation proportionnelle ([ATF 131 I 74](#)), sauf si un quorum supérieur résulte d'un découpage territorial inscrit dans la Constitution cantonale ou si ce découpage repose sur des raisons historiques, culturelles, linguistiques ou religieuses ([ATF 131 I 85](#)). C'est ainsi que la ville et le canton de Zurich, Uri, Zoug, Schwyz, Nidwald et le Valais notamment ont dû modifier le découpage de leurs

circonscriptions ou modifier leur système électoral. Ainsi le canton de Zurich a adopté le modèle Pukelsheim ([DP 1750](#)): les sièges sont répartis entre les partis en fonction de leur score sur l'ensemble du canton, puis attribués aux différents districts.

Cette jurisprudence du Tribunal fédéral déplaît aux petits cantons de la Suisse centrale qui y voient une limitation inadmissible de leur souveraineté. [Zoug](#) et [Uri](#) ont déposé chacun une initiative cantonale pour une révision de la Constitution fédérale visant à restreindre la compétence du TF en la matière. [Le Conseil national](#), à une courte majorité, a décidé de donner suite à ces deux initiatives, avec l'appui massif du groupe UDC, un parti qui par ailleurs ne manque pas de se prévaloir de la volonté populaire. Le dossier est maintenant aux mains du Conseil des Etats.

Quel est l'enjeu? Les cantons qui veulent se libérer de la tutelle du TF désirent en fait

perpétuer un système électoral favorisant les grands partis tout en se prévalant du scrutin proportionnel. L'autonomie cantonale garantie par la Constitution fédérale leur permettrait pourtant d'introduire le scrutin majoritaire que pratiquent d'ailleurs les Grisons et les deux Appenzell. Mais ce changement impliquerait une votation populaire qu'ils

craignent de perdre. Ils préfèrent donc maintenir un pseudo-scrutin proportionnel qui ne respecte pas le principe de l'égalité des chances. La souveraineté cantonale ne constitue qu'un prétexte pour empêcher l'émergence d'*outsiders* qui mettrait en péril la domination des barons locaux.

On retrouve ce même problème au niveau fédéral. Mais il échappe à la compétence du TF. DP l'a évoqué à plusieurs reprises ([DP 1977](#)): de nombreux cantons disposent d'un nombre insuffisant de sièges au Conseil national pour que s'y applique pleinement le scrutin proportionnel prévu par la Constitution. C'est là l'une des taches aveugles de la démocratie helvétique.

On recherche hausse des prix!

Sortie de crise avec ou sans inflation

Jean-Pierre Ghelfi - 03 novembre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32328>

Pourquoi, malgré les milliers de milliards d'unités monétaires injectés par les banques centrales ([DP 2182](#)), l'inflation n'a-t-elle toujours pas décollé? De nombreux avis ont déjà été exprimés sur ce thème, sans fournir de réponse très convaincante. Le sujet n'est pas tout simple.

Exemple parmi d'autres, *Le Monde* a traité cette question à plusieurs reprises ces derniers temps. [L'un de ces textes](#) fait état d'un quasi-désarroi des banquiers qui «font tourner leurs équations pour comprendre pourquoi l'inflation reste si basse». La présidente de la Fed, la banque centrale des Etats-Unis, aurait même laissé entendre que «notre cadre de compréhension de la dynamique de l'inflation pourrait être mal défini d'une manière fondamentale».

Le texte original de l'exposé de [Janet Yellen](#) ne comporte rien d'aussi affirmatif. Elle s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'inflation fait de la résistance, en dépit de la reprise des activités. Elle relève que «notre compréhension de la dynamique de l'inflation pourrait être biaisée à certains égards», ce qui la conduit à émettre quelques hypothèses pertinentes sur le prix de l'énergie, sur la fiabilité des statistiques du chômage, sur les changements dans les habitudes de consommation, sur l'influence des nouvelles technologies, sur l'effet de la revalorisation de la monnaie américaine, et d'autres encore. Elle n'en conclut pas moins qu'avec une hausse des prix légèrement inférieure à 2%, le comité de politique monétaire

de la Fed considère que la situation se normalise progressivement.

Statut particulier

Aux Etats-Unis, sur une année, la hausse des prix est de 1,9%. En Grande-Bretagne, le taux d'inflation approche les 3%, conséquence de la baisse de la livre sterling qui renchérit les prix des produits importés (le Brexit est passé par là!). En Allemagne, ce taux atteint 1,7% et en France 0,9%. Dans les 19 pays de la zone euro, le taux moyen se situe à [1,5%](#). Il est donc excessif d'affirmer que les prix restent partout collés au plancher — même en France d'ailleurs. Ils se rapprochent désormais des 2% visés par les banques centrales.

Finalement il n'y a guère qu'en Suisse que cette

«normalisation» se fait désirer, avec un taux, calculé sur douze mois, de 0,5%. Ce relèvement particulièrement faible provient en bonne partie de la revalorisation du franc et de la persistance d'intérêts très bas, voire négatifs.

Notre monnaie a un statut particulier. Elle est considérée comme une monnaie refuge — un havre de sécurité lorsque des vents trop violents agitent d'autres économies. La Banque nationale doit en tenir compte. La marge de manœuvre dont elle dispose pour définir sa politique monétaire s'en trouve réduite, contrairement à celle de la Banque centrale européenne (BCE) ou de la Fed. La BNS devra probablement attendre que ces deux banques centrales relèvent leurs taux d'intérêt pour pouvoir en faire autant. Décisions qui se feront probablement attendre. La BCE ne paraît en tout cas nullement pressée de modifier sa politique.

Un très vif refroidissement

Pour tenter de se faire une idée plus complète du contexte actuel, il est opportun de procéder à un bref détour par la crise des années 1930. Deux statistiques peuvent nous aider. Celles de l'indice des prix d'une part et celle de l'évolution du chômage d'autre part. En Suisse, entre 1929 et 1936, l'indice des prix a sévèrement chuté: de 20%. Il a retrouvé en 1941 son niveau de 1929. Au cours de la même période, le nombre des demandeurs d'emploi, en

moyenne annuelle, a plus que décuplé passant de 8'131 à 104'842. Le niveau de 1929 a été retrouvé en 1947. Comme on voit, ces années de crise ont été marquées par un très vif refroidissement.

Ces deux indicateurs ne suffisent évidemment pas à rendre compte de toutes les caractéristiques d'une crise. Ils fournissent cependant des informations utiles à notre réflexion. C'est l'occasion de rappeler que, dans un texte de 1930, Keynes avait demandé aux banques centrales d'intervenir, prévoyant, si elles restaient passives, une crise profonde. Il n'a pas été entendu, car son propos allait à l'encontre de l'idéologie libérale dominante. Ainsi, au lieu de se rétablir «spontanément», l'économie s'est enfoncée dans la crise.

Un changement essentiel

Par rapport à la crise des années 1930, celle de ce nouveau siècle a connu un changement essentiel: l'intervention des banques centrales. Cette politique a permis de limiter les dégâts. L'économie n'a pas implosé. L'indice des prix n'a pratiquement pas reculé. Le chômage a augmenté, mais dans une proportion nettement moindre.

Il faut aussi relever d'autres changements très importants: la création de l'Union européenne, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de multiples traités internationaux relatifs aux

échanges commerciaux. L'économie s'est mondialisée, ou «globalisée» selon la terminologie anglo-saxonne. Les biens et les services sont devenus plus diversifiés, accessibles et disponibles souvent à des prix sans concurrence, comme on dit. En complément de leurs interventions monétaires, les banques centrales ont sensiblement réduit les taux d'intérêt, ce qui est avantageux pour les emprunteurs, privés et publics.

Patience et longueur de temps...

Toutes ces modifications des conditions-cadres de l'économie mondiale ont eu pour conséquence que les prix augmentent plus modérément que par le passé. Dans un premier temps, cette évolution ne fait pas vraiment l'affaire des banques centrales qui souhaitent pouvoir remonter les taux d'intérêt afin de disposer de leur principal levier habituel pour piloter la conjoncture. Ce problème n'est cependant plus celui des banques centrales en général, mais spécifiquement celui de la BNS. En effet, la situation, comme nous l'avons vu, s'est déjà largement normalisée aux Etats-Unis et dans la zone euro.

Dans ce contexte, il importe avant tout que les économies parviennent progressivement à bien relever la tête. Elles paraissent d'ailleurs être sur cette bonne voie. Si cette tendance se confirme, les prix finiront eux aussi par se rappeler à notre bon souvenir

et par reprendre leur augmentation, peut-être même pour dépasser le cap des 2%.

«Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage», disait La Fontaine. Il n'est pas surprenant que ce

proverbe soit oublié à l'ère du monde désormais interconnecté dans lequel nous baignons, où tout doit se produire immédiatement. Sauf que les choses ne se passent pas si vite quand il s'agit d'effacer les stigmates d'une crise et de permettre à

l'économie de retrouver un fonctionnement un tant soit peu équilibré. Le proverbe vaut particulièrement pour la BNS. Car notre banque nationale semble désormais bel et bien la seule à devoir patienter jusqu'à ce que l'inflation redécolle...

Rentes vieillesse: d'où viennent les disparités entre femmes et hommes?

L'impact décisif de la répartition des tâches familiales et de l'accès au marché du travail

Danielle Axelroud Buchmann - 25 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32300>

Prévoyance vieillesse 2020 a été refusé dans les urnes. Les analyses du scrutin se font attendre. Mais il semble clair d'ores et déjà que le vote des femmes a pesé lourd dans la balance. Cela dit, nous n'allons pas pouvoir échapper longtemps encore à une augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Une nouvelle mouture de la réforme de la prévoyance vieillesse, si elle veut passer la rampe, devra donc offrir aux femmes certaines compensations.

Une [étude récente](#), mandatée par l'Office fédéral des assurances sociales et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, s'est penchée sur les [différences entre les rentes vieillesse des femmes et des hommes](#) et sur les causes de ces disparités. La recherche porte sur les personnes ayant pris leur retraite entre 2002 et 2012, et

âgées de moins de 76 ans en 2012.

L'écart entre les rentes des hommes et des femmes

Les rentes cumulées des femmes (AVS, prévoyance professionnelle et individuelle, toutes rentes confondues) sont en moyenne inférieures de 37% à celles des hommes. L'analyse plus détaillée est intéressante: si l'écart en défaveur des femmes n'est que de 2,7% pour les rentes AVS, il se creuse à 63% pour les rentes de la prévoyance professionnelle. L'écart est important aussi pour la prévoyance individuelle (54,5%), mais les montants en cause restent relativement faibles.

Retenons donc l'écart de 63% pour les rentes de la prévoyance professionnelle: si les rentes moyennes des hommes étaient par exemple

de 1'000 francs, celles des femmes ne se monteraient qu'à 370 francs. On savait que la prévoyance professionnelle individuelle ignorait la solidarité, mais on n'imaginait certainement pas une telle disparité entre hommes et femmes.

Plus que les inégalités salariales (on y reviendra plus bas), c'est l'accès problématique des femmes au marché du travail ainsi que la participation inégale des hommes aux tâches familiales et domestiques qui sont à l'origine des inégalités criantes des rentes de la prévoyance professionnelle. En effet, les écarts les plus importants concernent les femmes mariées et celles qui ont eu des enfants.

L'état civil crée des différences colossales

Les femmes mariées sont les

moins bien loties avec un écart de 47% en moyenne, toutes rentes confondues - 75% pour les seules rentes de la prévoyance professionnelle. En d'autres termes, les rentes moyennes des hommes versées par des institutions de prévoyance sont quatre fois plus élevées que celles des femmes!

Les disparités sont moins marquées pour les femmes divorcées (28% toutes rentes confondues, 49% pour la prévoyance professionnelle seule), puisque dans ce cas la prévoyance professionnelle doit être partagée entre les conjoints. L'écart est le même pour les veuves, car si leur conjoint était affilié à la prévoyance professionnelle, sa caisse de pension leur verse une rente de veuve en sus de la rente de survivant de l'AVS.

Pour les célibataires, il n'y a pratiquement pas d'écart entre la rente globale des femmes et celle des hommes, ce qui est intrigant. Les auteurs attribuent ce résultat à la similitude des carrières des hommes et des femmes célibataires, sans toutefois chercher plus loin.

La maternité pénalisante

Pour les personnes sans enfants, l'écart entre les rentes des hommes et des femmes (toutes rentes confondues) n'est que de 17%. Lorsqu'il y a des enfants, l'écart monte à 41%.

Les femmes de la cohorte qui étaient mariées et/ou qui ont

eu des enfants sont préférentiellement de manière hallucinante par le système de la prévoyance professionnelle individuelle. Du fait de la répartition traditionnelle des rôles dans la famille et de la grande difficulté à organiser la garde de leurs enfants, elles ont exercé leur activité professionnelle moins longtemps, avec des interruptions plus fréquentes et des taux d'occupation moins élevés. Si ces femmes bénéficient d'une rente propre de la prévoyance professionnelle, celle-ci reste minime.

Inégalités salariales

Les disparités proviennent aussi, bien sûr, des inégalités salariales. Pour ce qui est de la cohorte examinée dans l'étude, on constate un écart extrêmement important: le revenu mensuel moyen des femmes ne représente que 35% de celui des hommes. Ce pourcentage tombe à 25% pour les personnes mariées.

L'étude montre finalement que les écarts se creusent lorsque le niveau de formation et les salaires augmentent. Chez les personnes à faible revenu, pour lesquelles la prévoyance professionnelle ou individuelle reste marginale, il n'y a que peu d'écart, la plus grande part de leurs rentes provenant de l'AVS.

Pour résumer

Dans l'AVS, les écarts sont peu marqués (2,7% en moyenne): cela est dû à la nature solidaire

de cette assurance sociale de base (rentes plafonnées, cotisations sur l'entier des salaires; bonifications pour tâches d'éducation et d'assistance; *splitting*).

Le régime de la prévoyance professionnelle permet, certes, une certaine solidarité au sein du couple en cas de divorce. En cas de décès du conjoint, les veuves profitent de la prévoyance professionnelle de leur mari. Mais les femmes mariées et/ou qui ont eu des enfants sont lourdement pénalisées.

L'organisation familiale en question

Il apparaît que la seule parité des salaires ne va pas suffire à rééquilibrer les rentes-vieillesse des femmes.

En effet, [l'accès des femmes au monde du travail](#) est encore aujourd'hui problématique. De sérieux progrès doivent être encore réalisés pour que chaque femme qui désire travailler puisse disposer près de chez elle d'une place de crèche ou d'une solution de garde pour ses enfants.

Les tâches éducatives et ménagères doivent être partagées de manière plus équilibrée entre conjoints. L'initiative [Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille](#), qui a abouti cet été, pourrait amener un progrès dans ce domaine. Mais le Conseil fédéral annonce déjà qu'il la rejette. Quant au récent manifeste du PS pour la semaine de [35](#)

[heures](#), il permettrait de mieux [concilier la vie familiale et professionnelle](#). Il introduirait un changement autrement décisif dans l'organisation des familles, et forcément une plus grande égalité des salaires - et des rentes - entre les hommes et les femmes.

Toutefois, en attendant que les femmes puissent accéder comme les hommes au marché du travail, reste à imaginer comment compenser au niveau des retraites le travail non rémunéré qu'elles assument au sein de la famille.

Pistes de réflexion

Après tous les échecs rencontrés ces dernières années lors des votations touchant à l'AVS, il pourrait paraître téméraire d'y revenir. Mais une augmentation sérieuse des rentes AVS représenterait logiquement la

voie tout indiquée pour répondre aux attentes des femmes. Dans l'AVS, la solidarité entre les époux est d'ores et déjà réalité - aux antipodes de la prévoyance professionnelle. Renforcer le poids de l'AVS dans le total des rentes améliorerait automatiquement la situation des femmes.

Solution minimale, on pourrait développer, dans la prévoyance professionnelle, une solidarité entre les conjoints mariés par un partage du capital de prévoyance constitué durant le mariage - et pas seulement en cas de divorce.

Ou encore: on pourrait instituer un fonds de compensation du deuxième pilier, alimenté par des cotisations de tous les assurés, qui permettrait, aussi longtemps que l'égalité entre les sexes n'est pas réalisée, de

verser une rente supplémentaire aux femmes et aux hommes prenant soin de leurs enfants et de leurs parents âgés ou dépendants, et ce au détriment de leur propre parcours professionnel et de leur revenu. C'est bien le moment de concrétiser enfin cette idée, avancée en 1973 déjà par [Gabrielle Nanchen](#).

Les inégalités nuisent au développement économique; c'est [l'OCDE](#) qui le dit et le [FMI](#) s'en inquiète aussi. Les Chambres fédérales, tout occupées à réduire les dépenses sociales, seraient bien inspirées d'en prendre conscience. Réduire les inégalités entre les sexes constitue un investissement productif. Les mesures de compensation que demandent les femmes en contrepartie d'une année supplémentaire de vie active font partie intégrante de cet investissement.

Parution d'une utile synthèse sur la Réforme en Suisse

Pierre-Olivier Léchet, «Une histoire de la Réforme protestante en Suisse (1520-1565)», Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2017, 138 pages

Pierre Jeanneret - 29 octobre 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/32311>

Il y a 500 ans, en octobre 1517, Martin Luther apposait ses 95 thèses sur l'église de Wittenberg. Acte considéré comme déclencheur de la Réforme protestante. A l'occasion de cette commémoration, on a vu la publication d'une floraison d'ouvrages.

Manquait peut-être une synthèse sur ce mouvement de pensée et ses conséquences considérables pour notre pays. C'est ce qu'a entrepris Pierre-Olivier Léchet, professeur d'histoire moderne à la Faculté de théologie protestante de Paris. Son petit [ouvrage de 138 pages](#) s'inscrit dans la

collection Focus (Editions Alphil de Neuchâtel et Presses universitaires suisses). Celle-ci a vocation de présenter «des synthèses sur des thématiques de sciences humaines et sociales, ainsi que sur des sujets d'actualité», destinées à un large public. La collection compte à ce jour 17 titres. P.-O.

Léchoth est aussi l'auteur d'un nouveau [Que sais-je?](#) sur la Réforme.

Son petit ouvrage comporte une utile chronologie, une bibliographie sélective pour les lecteurs qui souhaiteraient approfondir le sujet, un glossaire et des cartes géopolitiques particulièrement bienvenues pour la Suisse, vu la complexité de son organisation composée, au 16^e siècle, d'un ensemble de cantons, pays alliés et sujets. On regrettera en revanche que la part dévolue à l'iconographie soit si... protestante. Ah! la méfiance envers les images!

Par ailleurs, les formulations de l'auteur sont toujours extrêmement nuancées, peut-être un peu trop à nos yeux lorsqu'il est question de l'exécution sur le bûcher de Michel Servet, à laquelle Stefan Zweig avait consacré un livre très polémique et violent, [Conscience contre violence](#), où en réalité il s'en prenait, à travers un Calvin diabolisé, au totalitarisme nazi. On saura en revanche gré à P.-O. Léchoth de ne pas avoir rédigé une apologie du protestantisme...

Dégageons les grandes lignes de cet ouvrage, qui relate un processus plus complexe qu'il n'y paraît. D'abord, l'auteur décrit la vitalité de la vie religieuse catholique à la veille de la Réforme et minimise les accusations de «*corruption*» ou de «*relâchement des mœurs*» du clergé.

S'intéressant au contexte, il montre bien que cette période coïncide avec l'apogée de la

puissance militaire suisse (Morat 1476) et au rapide déclin de celle-ci (Marignan 1515), qui provoqua une condamnation ferme du système mercenaire, notamment par Ulrich Zwingli et Niklaus Manuel, peintre et auteur dramatique au service de la Réforme. Il dégage aussi l'influence intellectuelle décisive d'Erasmus de Rotterdam (alors à Bâle) et sa volonté de rendre le texte évangélique accessible aux laïcs, par le biais des traductions: «*Je suis en effet passionnément en désaccord – écrit le grand humaniste – avec ceux qui refusent aux ignorants la lecture des Lettres divines après leur traduction en langues vulgaires, comme si l'enseignement du Christ était si obscur que seule une poignée de théologiens pouvait le comprendre, ou bien comme si la religion chrétienne n'avait d'autre rempart que l'ignorance que l'on en a.*» On mesurera la modernité de la pensée et de la formulation!

Très justement, P.-O. Léchoth relève le développement concomitant de la pensée critique et de l'imprimerie, qui allait décupler l'audience des thèses réformatrices. Cela, on le savait, diront certains. Mais c'est précisément le rôle de telles synthèses que de rappeler ces faits à un large public.

Où le livre fait preuve d'une réelle originalité, c'est dans l'évocation des divergences théologiques méconnues entre zwinglistes, luthériens et calvinistes. Celles-ci portent

sur des sujets tels que le sens de la Cène, la prédestination ou encore le rapport du religieux aux autorités civiles. Des pages fort intéressantes, mais qui exigent du lecteur une certaine attention.

P.-O. Léchoth accorde une large place à Ulrich Zwingli (1484-1531) et à la Réforme zurichoise. Celle-ci eut une influence déterminante sur la diffusion du mouvement réformateur dans toute la Suisse orientale: Schaffhouse, Saint-Gall, Thurgovie, Appenzell. Une demi-victoire cependant, puisque dans plusieurs cantons, catholiques et protestants furent condamnés à coexister. L'auteur souligne pertinemment que la Réforme fut surtout un phénomène urbain. Peut-être aurait-il pu insister davantage sur ses liens avec l'essor du capitalisme. A Berne et dans les territoires que ce puissant canton contrôlait ou dominait, la Réforme alla de pair avec le pouvoir politique qui l'imposa: ainsi dans le Pays de Vaud conquis par étapes entre 1477 et 1536.

Un chapitre est consacré au mouvement anabaptiste zurichois, qui fut durement réprimé, notamment par des noyades. On regrettera cependant que l'auteur mette surtout en avant les manifestations extrémistes et parfois délirantes, en Allemagne, de ce mouvement aux tendances eschatologiques, et n'évoque que fort peu son caractère démocratique et social, voire «*communiste*» sur

certains points. A ce sujet, on lira avec intérêt le livre engagé de Maurice Pianzola, [Thomas Munzer ou la Guerre des paysans](#), dont la première édition remonte à 1958.

Les guerres de religion ne sont pas absentes de ce petit volume: c'est au cours de la seconde guerre de Kappel que Zwingli trouva la mort. Même si des conflits militaires de caractère religieux réapparurent aux 18e et 19e siècles, leur résolution amena à l'esprit de compromis helvétique, à laquelle l'auteur accorde une large attention.

Une large place est bien sûr faite à la présence de Calvin à Genève. Dans le chapitre qui lui est consacré, P.-O. Léchet rectifie un certain nombre de mythes à son sujet, et donne du personnage un visage plus humain que le portrait souvent

fait de lui. Il relève aussi l'importance de l'écrivain (mais pas suffisamment celle de l'*Institution de la religion chrétienne* sur la langue française moderne), ses dons d'orateur et ses qualités d'organisateur.

Pour terminer, l'auteur explique d'abord le processus d'unification d'un protestantisme suisse habité, on l'a vu, par de notables divergences. Puis il tente de dégager les éléments essentiels de la culture religieuse du protestantisme suisse. Résumons-les brièvement: place centrale de la Bible et priorité de sa diffusion en langue vulgaire auprès des laïcs; rôle majeur de l'éducation, sous la forme de l'école (alphabétisation) et du catéchisme; figure du pasteur berger de ses ouailles et non intermédiaire entre les

humains et le divin; centralité du culte du dimanche, du sermon et du chant des Psaumes; contrôle des mœurs et «*épanouissement du modèle de la famille nucléaire*»; moindre attention accordée au corps du défunt et aux funérailles: l'emplacement exact à Genève de la tombe de Calvin lui-même n'est pas connu! Curieusement absente de cette synthèse, l'apologie du travail, prometteur de gains sanctifiés par le Seigneur.

Et pour en revenir à l'impact de la Réforme sur la Suisse, P.-O. Léchet met l'accent final sur la nécessité «*de trouver des modus vivendi susceptibles de favoriser une cohabitation pacifique, malgré la profonde intolérance doctrinale des uns et des autres*». La cohabitation confessionnelle se révélera en effet comme l'un des grands acquis de la Suisse moderne.

Expresso

Les brèves de DP, à lire sur le site dans le Kiosque

UBS: impayable (au propre et au figuré)

Le patron d'UBS [déploie](#) l'hyperrégulation du système bancaire qui pourrait s'avérer létale. Fabuleux! UBS a dû être secourue en 2008 à hauteur de 6 milliards par la caisse fédérale et de 60 milliards par la BNS pour éviter son naufrage ([DP 2015](#)). L'ampleur de ses activités spéculatives dépassait l'imagination. Voilà pourquoi la réglementation a été renforcée. Les grandes banques s'en sont accommodées. UBS doit considérer que son sauvetage est maintenant oublié. Et pour que le message soit bien compris, elle se fait menaçante. | *Jean-Pierre Ghelfi - 30.10.2017*

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Nécessaire SSR

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis454t.html>

<https://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/ploetzlich-feinde-ueberall/story/31492411>

<https://nobillag.ch/wp-content/uploads/2017/03/Argumentaire-Initiative-NO-Billag.pdf>

<https://www.letemps.ch/suisse/2017/11/04/parler-no-billag-cassetete-ssr>

http://www.srgssr.ch/fileadmin/pdfs/SRG_GreenPaper_2016_online_fr.pdf

<https://www.domainepublic.ch/articles/30149>

<https://www.letemps.ch/suisse/2017/10/06/ssr-multiplie-gestes-apaiser-medias-privées>

Le fédéralisme persiste et signe pour 50 ans

<https://www.federalisme2017.ch/>

<https://www.federalisme2017.ch/assets/medias/rapport-federalisme-final-francais-2017.pdf>

<https://www.nzz.ch/schweiz/viele-foutieren-sich-um-den-foederalismus-ld.1324378>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a3>

<http://www.chstiftung.ch/fr/portrait/>

<http://www.kdk.ch/fr/themes/federalisme-et-droit-public/monitoring-du-federalisme/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/28062>

<https://www.domainepublic.ch/articles/31744>

<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/48724.pdf>

<https://www.federalisme2017.ch/assets/medias/feld-schaltegger-foederalismus-broschuere-inhalt-f.pdf>

<https://www.federalisme2017.ch/assets/articles/declaration-de-montreux-federalisme-f.pdf>

https://www.cvce.eu/obj/declaration_de_montroux_23_aout_1947-fr-adf279f7-80a4-4855-9215-48a5184328aa.html

<https://www.nzz.ch/meinung/schweizer-foederalismus-wird-die-schweiz-in-fuenfzig-jahren-immer-noch-foederalistisch-sein-ld.1312316>

https://www.admin.ch/ch/f/pore/va/vab_2_2_4_4.html

<https://sotomo.ch/site/portfolio/demografische-analysen/>

<https://www.domainepublic.ch/articles/31048>

Election proportionnelle à la hussarde

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&from_year=2003&to_year=2005&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=Gr%FCne+Aargau&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=1&highlight_docid=atf%3A%2F%2F131-

I-74%3Afr&number_of_ranks=72&azaclir=clir

https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=1&from_date=&to_date=&from_year=2003&to_year=2005&sort=relevance&insertion_date=&from_date_pu sh=&top_subcollection_clir=bge&query_words=Hugo+L%F6tscher&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=1&highlight_docid=atf%3A%2F%2F131-

I-85%3Afr&number_of_ranks=5&azaclir=clir

<https://www.domainepublic.ch/articles/9644>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20140307>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20140316>

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/amtliches-bulletin/amtliches-bulletin-die-verhandlungen?SubjectId=37002>

<https://www.domainepublic.ch/articles/22163>

On recherche hausse des prix!

<https://www.domainepublic.ch/articles/32276>

http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/10/17/fed-cherche-president-e-et-inflation_5202134_3234.html

<https://www.federalreserve.gov/newsevents/speech/yellen20171015a.htm>

http://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=MEI_PRICES&Lang=fr

Rentes vieillesse: d'où viennent les disparités entre femmes et hommes?

<https://www.bsvlive.admin.ch/praxis/forschung/publikationen/index.html?lang=fr&download=NHZLpZig7t,lnp6I0NTU042l2Z6ln1ae2lZn4Z2qZpnO2Yuuq2Z6gpJCEdnx,fWym162dpYbUzd,Gpd6emK2Oz9aGodetmqaN19XI2ldv oaCUZ,s-.pdf>

<https://soziale-sicherheit-chss.ch/fr/artikel/lecart-entre-les-rentes-des-femmes-et-des-hommes/>

<https://www.24heures.ch/monde/femmes-acces-marche-travail/story/25129043>

<https://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis468.html>

<https://www.letemps.ch/suisse/2017/10/14/ps-revendique-35-heures-travail-legalite-salariale-hommesfemmes>

<https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/themes/travail/conciliation-des-vies-professionnelle-et-familiale.html>

<http://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=emi-002:1974:62::222>

<http://www.oecd.org/fr/economie/L-articulation-entre-productivite-et-inclusivite-version-preliminaire.pdf>

<http://www.imf.org/fr/Publications/FM/Issues/2017/10/05/fiscal-monitor-october-2017>

Parution d'une utile synthèse sur la Réforme en Suisse

<http://www.alphil.com/index.php/une-histoire-de-la-reforme-protestante-en-suisse-1520-1565.html>

https://www.puf.com/content/La_R%C3%A9forme_1517-1564

<http://www.livredepoche.com/conscience-contre-violence-stefan-zweig-9782253153719>

<http://www.heros-limite.com/livres/thomas-munzer-ou-la-guerre-des-paysans>

Espresso

<https://www.lematin.ch/economie/siege-ubs-suisse-nest-garanti/story/24059507>

<https://www.domainepublic.ch/articles/24715>